



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL ♦ N° 24/2026

<u>Nombre de conseillers</u>	En exercice :	15
	Présents :	14
	Votants :	14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, le Conseil Municipal de la Commune de LAPLUME dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine COUDERT, Maire.

Présents : MMES COUDERT Séverine, GAICHIES Chantal, MINATO Sylvie, PERRET Laurence, GRAS Mireille, DESROUSSEAU Valérie, LARVOL Katell, STROH Anna.
MM LABADIE Jean-Marc, GUINEDOR Christophe, BÉNARD Cédric, PAILLET Michel, MUSSOTTE Cédric, CASONATO Vincent.

Absent : M. BIOLATO Jean-Paul.

Secrétaire de séance : M. LABADIE Jean-Marc.

Date de convocation : 8 avril 2026

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 11/2023 du 20 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 44,97 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 56,58 %.

Taxe Habitation sur les résidences secondaires (TH) : 10,93 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 1 voix contre et 13 voix pour :

- **DE MAINTENIR** les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les porter à :

TFPB : 44,97 %

TFPNB : 56,58 %

TH : 10,93 %

- **DE CHARGER** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

A Laplume, le 22 avril 2026.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LABADIE

Le Maire,
Séverine COUDERT

